



Double diplomation Université de Liège – Université du Luxembourg

**Master en Sciences et Gestion de l'Environnement 120 ECTS
(ULIEGE)**

**Master en Développement durable – Énergie et Environnement
120 ECTS (UNILU)**

2025-2026

Notice d'informations à l'attention des étudiants du parcours "Energies Renouvelables et Bâtiments Durables"

Voici quelques informations pratiques sur les modalités de votre séjour à l'Université de Liège - Arlon Campus Environnement (ULiège) et à l'Université du Luxembourg (UniLu).

| | |
|---|---|
| 1. Pages web officielles d'information sur la formation | 1 |
| 2. Admissions et inscriptions..... | 2 |
| 3. Règlements et points d'attention | 4 |

1. Pages web officielles d'information sur la formation

L'Université de Liège et l'Université du Luxembourg partage un programme commun pour leurs cursus respectifs en :

- Master en Sciences et Gestion de l'Environnement, module « Energies Renouvelables et Bâtiments Durables » (ULiège) :
 - https://www.programmes.uliege.be/cocoon/20252026/programmes/S2SENV02_B.html
- Master en Développement Durable, orientation « Energie et Environnement » (UniLu) :
 - <https://www.uni.lu/fstm-en/study-programs/master-en-developpement-durable-energie-et-environnement/programme/>

Vous retrouverez la plupart des informations nécessaire à propos de cette formation sur les pages web officielles de présentation du programme ci-dessus.

Organisation chronologique de la formation :

Les étudiants entrant dans ce programme suivront :

- Le **premier semestre** de cours à l'ULiège – Arlon Campus Environnement,
- Le **second semestre** à l'UniLu – Campus Kirchberg et Belval,
- Le **troisième semestre** à l'ULiège – Arlon Campus Environnement,
- Le **quatrième semestre** est réservé à la réalisation d'un stage et d'un mémoire dont l'encadrement est partagé entre les deux universités.
 - STAGE : 5 crédits. Le stage n'est pas obligatoire si l'étudiant décide de faire son mémoire encadré par un des professeurs de l'université du Luxembourg.
 - MEMOIRE : 25 crédits. Le mémoire (Master Thesis) est rattaché à l'une des 2 universités selon le sujet de mémoire. Le mémoire est encadré par deux tuteurs (un promoteur et un co-promoteur), un de chaque université. Pour commencer son mémoire, le règlement de l'UniLu impose que l'étudiant ait acquis 75 crédits et validé tous les cours du semestre 1.

Autres pages web utiles :

- Le site web du campus d'Arlon : www.campusarlon.uliege.be
- Le site web de l'Université du Luxembourg : <https://www.uni.lu/fr/>
- Le site web de l'équipe BEMS: www.bems.uliege.be
- Les sujets de Mémoires proposés par l'équipe sont accessibles via eCampus <https://www.ecampus.uliege.be/ultra/institution-page>.

2. Admissions et inscriptions

Les **admissions et inscription** sont gérées par l'ULIEGE exclusivement. Pour plus d'information, notamment sur les dates limites à respecter en fonction de votre profil, consultez la page web ci-dessous et/ou contactez le service des admissions-inscriptions ULIEGE via :

- https://www.enseignement.uliege.be/cms/c_9780514/fr/s-inscrire

Les étudiants **admis devront s'inscrire dans les deux établissements d'enseignement.**

Informations spécifiques à l'UniLu :

- **Etudiants Hors UE – Attention !**

L'étudiant qui souhaite effectuer une partie de ses études au Luxembourg en tant qu'étudiant ressortissant de pays tiers disposant d'un titre de séjour dans un autre Etat membre de l'UE doit introduire une demande de notification de mobilité. <https://guichet.public.lu/fr/citoyens/immigration/plus-3-mois/ressortissant-tiers/etudiant/mobilite-etudiant.html>

Cette démarche vaut uniquement pour les étudiants des pays tiers ne résidant pas au Luxembourg mais ayant un titre de séjour dans un état membre de l'UE et qui sont inscrits dans un programme d'études multinational ou dans le cadre d'une convention entre 2 établissements.

L'étudiant ressortissant d'un pays tiers qui souhaite s'installer au Luxembourg pour une durée supérieure à 3 mois à des fins d'études, doit suivre les procédures suivantes :

- <https://guichet.public.lu/fr/citoyens/immigration/plus-3-mois/ressortissant-tiers/etudiant/etudiant-pays-tiers.html>

- **Contact** : UniLu Service des études et de la vie des étudiants (SEVE) - gaelle.louppe@uni.lu

Répartitions des frais d'inscriptions durant les 2 années d'études :

Dans le cadre de la première année du Programme de codiplomation, l'étudiant s'inscrit dans chaque Etablissement, conformément à la réglementation et aux procédures en vigueur. Il paye les droits d'inscription correspondant au programme de son année d'étude (PAE) (en ce compris les droits majorés s'il en est redevable) à l'ULIÈGE et en est dispensé à l'UNILUX.

Pour la deuxième année du Programme de codiplomation, l'étudiant s'inscrit dans chaque Etablissement, conformément à la réglementation et aux procédures en vigueur. Il paye les droits d'inscription à l'UNILUX et en est dispensé à l'ULIÈGE, à l'exception des frais dit de rôle et assurance¹.

Dans les cas où l'étudiant n'a pas acquis l'ensemble des crédits de son programme annuel :

Au terme de la 1^{re} année :

- Si l'étudiant a acquis moins de 30 crédits (à comptabiliser sur les blocs 0 et 1) :
 - L'étudiant est exclu du Programme de codiplomation. Toutefois, il a la possibilité de s'inscrire dans un autre programme que celui concerné par la codiplomation, dans l'un ou l'autre Etablissement, aux conditions fixées par celui-ci et dans le respect de la législation en vigueur.
- Si l'étudiant a acquis entre 30 et 41 crédits (à comptabiliser sur les blocs 0 et 1) :
 - L'étudiant reste inscrit dans le programme de codiplomation. Il est tenu de rattraper les crédits manquants du programme de la 1^{re} année du master en codiplomation. Les cours pour lesquels les crédits n'auront pas été acquis seront représentés dans l'Etablissement où ils ont été dispensés, conformément à la réglementation et aux procédures en vigueur à l'Etablissement concerné. L'étudiant doit suivre certains cours de Bloc 2, choisis en accord avec le Jury, tenant compte de l'obligation d'un programme annuel de l'étudiant de 55 crédits minimum et 75 crédits maximum. Le Jury peut accorder des exceptions à cette règle. L'étudiant est tenu d'acquitter à nouveau à l'ULIÈGE les droits d'inscriptions en ce compris les droits majorés s'il en est redevable, et en est dispensé à l'UNILUX.
- Si l'étudiant a acquis au minimum 42 crédits (à comptabiliser sur les blocs 0 et 1) mais n'a pas acquis l'ensemble des crédits de son programme annuel :
 - Il reste inscrit dans la codiplomation et il est autorisé à progresser en 2^{ème} année de master. Les cours pour lesquels les crédits n'auront pas été acquis seront représentés dans l'Etablissement où ils ont été dispensés, conformément à la réglementation et aux procédures en vigueur à l'Etablissement concerné. L'étudiant doit suivre certains cours de Bloc 2, choisis en accord avec le Jury. Il acquittera les droits d'inscription pour la 2^{ème} année de master à l'UNILUX et en sera dispensé à l'ULIÈGE, à l'exception des frais dits de rôle et d'assurance.

Au terme de la 2^{ème} année :

- Si l'étudiant n'a pas acquis l'ensemble des crédits de son programme annuel, il est tenu de se réinscrire dans les deux Etablissements. Les cours pour lesquels les crédits n'auront pas été acquis seront représentés dans l'Etablissement où ils ont été dispensés. L'étudiant acquittera les droits d'inscription à l'UNILUX et en sera dispensé à l'ULIÈGE, à l'exception des frais dits de rôle et d'assurance.
- Si l'étudiant n'a pas acquis tous les crédits après un maximum de 8 semestres d'études à temps plein, il est exclu du Programme de codiplomation.

¹ A l'ULiège, cette dispense se fait sur la base de l'article 105§4 du Décret Paysage.

Attention : L'inscription à l'ULiège est valable pour toute l'année académique. A l'UniLu, elle doit être renouvelée au début de chaque semestre.

Informations sur le coût d'une année d'étude en Belgique :

https://www.enseignement.uliege.be/cms/c_9252258/fr/droits-d-inscription-et-aides-financieres-le-detail-du-cout-des-etudes#:~:text=Ce%20montant%20de%20835%20%E2%82%AC,Conseil%20

3. Règlements et points d'attention

Dans le cadre de la double diplomation, vous serez inscrits et diplômés dans les deux universités. Par conséquent vous êtes tenus de respecter le règlement des deux universités.

Les règlements sont disponibles ici :

- **ULiège :**
 - https://www.enseignement.uliege.be/cms/c_9382926/fr/reglements
- **UniLu :**
 - <https://www.uni.lu/fr/a-propos/documents-officiels/>

Nous tenons particulièrement à attirer votre attention sur les questions relatives à l'organisation des examens et les conditions d'exclusion du programme qui peuvent diverger entre les deux universités. Ces informations restent données à titre indicatives et ne remplacent pas les règlements ci-dessus :

A l'ULiège :

- La première session d'examens est organisée en janvier (pour les cours du 1^{er} quadrimestre : semestres 1 et 3) et en juin (pour les cours du 2nd quadrimestre : semestre 4) ;
- La seconde session d'examens est organisée en août, pour tous les cours ;
- L'étudiant est automatiquement inscrit à tous les examens de la première session, y compris ceux des cours donnés à l'UniLu ;
- L'étudiant doit s'inscrire aux examens qu'il souhaite présenter lors de la seconde session, y compris pour les cours de l'UniLu, le stage et le mémoire ;
- Au-delà de deux inscriptions à la même année d'étude, le jury peut refuser la réinscription d'un étudiant.

A l'UniLu :

- Les sessions d'examen sont organisées en janvier et en juin ;
- Il n'y a pas de session organisée en septembre. Mais en fin de semestre 2 (concerne uniquement des étudiants de la première année d'études !), l'étudiant peut solliciter une seconde chance pour présenter les examens du semestre 2, durant le mois d'août. Il doit en faire la demande directement auprès de l'enseignant concerné ;
- L'étudiant doit s'inscrire aux examens qu'il souhaite présenter lors de chaque session ;
- L'étudiant peut présenter tous les examens lors de toutes les sessions (max. 2 fois par an) ;
- L'étudiant qui n'a pas acquis 30 crédits après 2 semestres est exclu du programme ;
- L'étudiant est exclu du programme après 4 échecs au même examen ;

- L'étudiant ne peut pas s'inscrire à plus de 8 semestres ;
- **Pour pouvoir débiter sa thèse de master l'étudiant doit valider 75 crédits, dont tous les cours du semestre 1**